

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 28 JUIN 2023

N° de délibération : 20/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-neuf heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Nevers, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 25 VOTANTS : 30
DATE DE LA CONVOCATION	21/06/2023
VOTE	POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Adrien AUFEVRE, Michel BARRIERE, Fabrice BERGER, Pierre BILLARD, Hicham BOUJLILAT, Sylvain COINTAT, Françoise CROTTET-FIGEAT, Christophe FRAGNY, François GAUTHERON, Rose-Marie GERBE, Eric GUYOT, Julien JOUHANNEAU, Isabelle KOZMIN, Raymond LE VAN, Jacques MERCIER, Rémy PASQUET, Yves RAVET, Christine VINGDIOLET et Anne WOZNIAK

Étaient présents en tant que suppléants :

Sylvie DUPART-MUZERELLE, Lucienne LAPERTOT, Patrick RAPEAU, Mahamadou SANGARE, Sophian SAOULI et Marie-Hélène TREFOUEL

Étaient représentés (pouvoirs) :

Sylvie CANTREL a donné pouvoir à Julien JOUHANNEAU
Manuel DE JESUS a donné pouvoir à Fabrice BERGER
Jean-Louis GUTIERREZ a donné pouvoir à Eric GUYOT
Céline MORINI a donné pouvoir à Mahamadou SANGARE
Denis THURIOT a donné pouvoir à Sophian SAOULI

Madame Christine VINGDIOLET est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Intégration de biens dans la comptabilité du Pays

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 18-2023 du Pays Val de Loire Nivernais approuvant le protocole d'accord de transfert d'activité de l'association « Conseil de Développement Territorial du PETR Val de Loire Nivernais » au Pays,

Suite à l'approbation du protocole d'accord de transfert d'activité de l'association « Conseil de Développement Territorial du PETR Val de Loire Nivernais » au Pays, il doit être demandé au comptable du service de gestion comptable de Nevers d'entrer dans sa comptabilité, par opération d'ordre budgétaire les biens figurant en annexe par les opérations suivantes :

Valeur historique du bien : Débit 2X Crédit 1021

Montant des amortissements : Débit 1021 Crédit 28X

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **approuve la demande au comptable du service de gestion comptable de Nevers d'entrer dans sa comptabilité, par opération d'ordre, les bien précités ;**
- **autorise le Président à signer tout document y afférents.**

Le Président,
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 28 juin 2023**

